Réunion du lundi 08 Juin 2020 en visio-conférence de 18 h 30 à 20 h 00

Présents : Mme RABOISSON Monique, Secrétaire Cellule « Référents » - MM. DUPIOL Alain, Responsable de la Cellule « Référents » - RABOISSON Michel, Responsable Foot Diversifié - SEINCE Jean-Yves, Référent Arbitres Assistants - ROUMIER Maxime, Président de la CDPA - VIDAL Patrick, Référent D3 - BADAUT Serge, Référent D2 - BARRIERE Claude, Responsable Féminines et Observations - SOMPS Olivier, Référent Jeunes.
Excusés : MM. ZOLOTA Samir, Président du pôle arbitrage - SARRAUTE Romain, Référent D1 et Candidats Ligue.
Invité : M. GRENIER Patrick, Président de la C.D. de l'Arbitrage.

Monsieur DUPIOL Alain souligne que l'ordre du jour de cette séance est de faire le point sur les arbitres ayant répondu au questionnaire de satisfaction et qu'à cette date 272 ont répondu ce qui correspond à 75 %.

Il tient à remercier et à féliciter les référents pour le travail accompli car la quasi-totalité des arbitres n'ayant pas répondu ont été contactés par téléphone ou sms.

Chaque référent de catégorie intervient pour faire un point précis concernant les réponses au questionnaire (renouvellements, années sabbatiques, arrêts, commentaires positifs ou négatifs).

De plus, Monsieur SOMPS Olivier a pris contact avec les jeunes arbitres ayant 18 ans dans l'année pour leur rappeler qu'ils doivent passer une échographie cardiaque indispensable pour l'élaboration du dossier médical.

Monsieur BARRIERE Claude demande, afin de faciliter la gestion des 37 arbitres féminines (dont 4 Fédérales), que celles-ci soient regroupées dans la cellule « arbitrage féminin».

Monsieur GRENIER Patrick souligne qu'effectivement les féminines ne doivent être gérées que par Monsieur BARRIERE Claude, quelle que soit leur classification.

Monsieur DUPIOL Alain estime que dans la mesure où les arbitres contactés par les référents ne donnent pas suite il ne faut pas insister… et précise que Madame BOULTAM Siham assure le suivi des dossiers médicaux et des fiches de renseignements. Certains arbitres ont déjà fait le nécessaire.

Il insiste sur le fait que les référents doivent faire la liaison pour les dossiers médicaux et que chaque fois qu'ils reçoivent une information (au même titre que les arbitres), ils doivent contacter ces derniers par SMS.

Monsieur SOMPS Olivier contacté par des jeunes arbitres candidats Ligue qui, ayant reçu 2 dossiers (un de la Ligue et un du District) se demandaient ce qu'ils devaient faire, il leur a conseillé de renvoyer les 2 dossiers.

Monsieur GRENIER Patrick insiste sur le fait que les candidats Ligue doivent s'adresser directement à leurs Référents et éviter de téléphoner ou d'écrire à la Ligue.

Monsieur DUPIOL Alain fait remarquer que c'est une démarche nouvelle qui est mise en place et qu'il faut laisser le temps aux arbitres de s'adapter.

Monsieur GRENIER Patrick souligne le très bon travail qui a été fait ce qui a permis au cours de cette séance de faire un point très précis sur la situation des arbitres et il estime que le meilleur moyen de les contacter est le SMS.

Monsieur RABOISSON Michel va prendre contact avec les arbitres de futsal et de foot entreprise pour connaître leurs intentions pour la saison prochaine.

La séance est levée à 20h00.

Alain DUPIOL,
Responsable Cellule « Référents ».

Monique RABOISSON,
Secrétaire Cellule « Référents ».